

L'Office d'habitation de l'Outaouais a défini son territoire comme étant l'Outaouais à l'exception des municipalités déjà desservies par un autre office d'habitation.



**Vous connaissez un autre propriétaire de logements ?**

Parlez-lui du programme et invitez-le à contacter l'Office d'habitation de l'Outaouais.

## COMMENT PARTICIPER

Les étapes pour pouvoir mettre ses logements à la disponibilité de l'Office dans le cadre du programme de supplément au loyer

1. Le propriétaire remplit et fournit le formulaire disponible à l'adresse [www.ohoutaouais.ca/psl](http://www.ohoutaouais.ca/psl)
2. Si un logement est présélectionné, l'Office effectue une inspection.
3. Le propriétaire signe une entente avec l'Office.
4. Le locataire admissible signe le bail avec le propriétaire.
5. Le ménage paie au propriétaire une partie du loyer en fonction de ses revenus. L'Office paie la différence.

Pour plus d'information:

**Office d'habitation de l'Outaouais**

☎ 819 568-0033

✉ [psl@ohoutaouais.ca](mailto:psl@ohoutaouais.ca)



 OHOutaouais

 OHOutaouais



## PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER

Pour les propriétaires



*Plus qu'un logement...  
un milieu de vie!*

## FONCTIONNEMENT

Le programme de supplément au loyer (PSL) permet à des ménages à faible revenu d'habiter des logements du marché privé et de payer un loyer qui correspond à 25 % de leur revenu. L'Office d'habitation de l'Outaouais comble la différence entre ce montant et le coût total du loyer inscrit au bail.

En fonction de leur condition socio-économique, les locataires sont identifiés par l'Office d'habitation de l'Outaouais.

Un propriétaire de logements qui souhaite participer au programme de supplément au loyer doit répondre à certains critères.

Si votre logement est sélectionné, l'Office d'habitation de l'Outaouais conclura avec vous une entente.

### 1. Le paiement du loyer

L'Office d'habitation de l'Outaouais vous verse la part de loyer couverte par la subvention le 1<sup>er</sup> jour de chaque mois. Ce montant représente une grande partie du coût total du loyer.

### 2. Une équipe à votre disposition


Les employés de l'Office d'habitation de l'Outaouais qui gèrent le programme de supplément au loyer peuvent vous aider. Ils disposent des ressources utiles dans diverses situations et peuvent vous soutenir dans vos besoins en tant que propriétaire. Ils peuvent également faire le lien avec les locataires pour assurer le suivi de certains dossiers.

### 3. Avoir accès aux services communautaires de l'Office

Les services communautaires de l'Office d'habitation de l'Outaouais peuvent offrir du soutien à vos locataires. Par exemple, ils peuvent leur proposer des visites de courtoisie afin de s'assurer de l'intégration de ceux-ci dans leur nouvel environnement.

### 4. Avoir le soutien de différents partenaires

L'Office d'habitation de l'Outaouais travaille en collaboration avec différents partenaires. Ces derniers sont parfois impliqués dans le dossier des locataires et font des suivis avec eux, lorsque nécessaire.



Votre participation au programme de supplément au loyer (PSL) en tant que propriétaire, fait de vous un **partenaire à part entière** de la mission de l'Office qui est d'intervenir dans le domaine de l'habitation en offrant un logement et un milieu de vie de qualité aux personnes à revenu faible ou modeste.